

SORMEA
133 rue Châteaubriand
63100 CLERMONT FERRAND
FRANCE

A l'attention de M. Michel MESCLIER

Email, avec confirmation

Lyon, le 25 juin 2012

V.Réf.
N.Réf. AMB/SC BFF 09A0369

Objet : Brevet d'invention en France n° 09 58696
au nom de SORMEA
pour : UN CAPTEUR D'ETAT D'UN SIGNAL LUMINEUX

Cher Monsieur,

Nous vous informons que le Brevet d'invention mentionné ci-dessus a été accordé le **22 juin 2012** et nous vous remettons ci-joint la décision de délivrance ainsi que le titre officiel.

Ce Brevet d'invention expirera le **7 décembre 2029**, dans la mesure où les annuités sont régulièrement payées.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce document et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Anne MAISTRE-BAZIN

P.J. : La décision de délivrance et le titre officiel

Brevet d'invention

Code de la propriété intellectuelle - Livre VI

DÉCISION DE DÉLIVRANCE

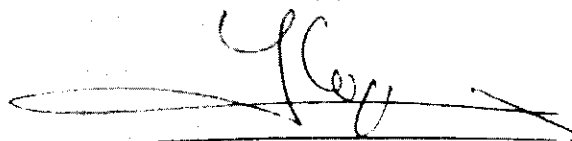
Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n° **09 58696** dont le texte est ci-annexé est délivré à :
SORMEA Société à responsabilité limitée

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 12/25 du 22.06.12 (n° de publication 2 953 624).

Fait à Paris, le 22.06.12

Le Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle



Yves LAPIERRE